

# INFO N°: 196

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 octobre 2016**

## **DELEGATION DE SIGNATURE**

Les collectivités peuvent décider de recourir à un acte administratif pour une vente, une acquisition,.... Cet acte est établi par le maire qui ne peut donc pas en être le signataire. C'est donc un adjoint qui est chargé de la signature avec le co-contractant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accorde délégation de signature à M. Jean-Claude JACQUOT, 1<sup>er</sup> adjoint, pour signer tout acte administratif au nom de la commune.

## **PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION « LES AMIS DU JOLI-BOIS »**

La friteuse de la salle des fêtes a été remplacée et un extincteur a été changé. L'association « Les Amis du Joli-Bois » a souhaité participer à ces dépenses, soit :

- 2 000 € pour la friteuse (prix hors taxe),
- 23 € pour l'extincteur

## **DESIGNATION D'UN AGENT RECENSEUR**

La prochaine campagne de recensement de la population aura lieu en janvier-février 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Martine et Pascal BURGER pour assurer les fonctions d'agents recenseurs. Marie-Anne GAILLARD est nommée coordonnatrice communale et interlocutrice de l'INSEE.

Une information plus complète vous sera transmise ultérieurement.

## **LOCATION DE L'ATELIER COMMUNAL A L'ASSOCIATION « LES AMIS DU JOLI-BOIS »**

L'association « Les Amis du Joli-Bois » souhaite louer une partie de l'atelier communal pour stocker son matériel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de louer ce local à l'association moyennant un loyer annuel de 50 € + 5 € de charges.

## **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ORANGE**

L'opérateur ORANGE doit verser à la commune une redevance d'occupation au titre des espaces publics qu'il utilise pour le passage des lignes aériennes et souterraines. Le tarif est fixé annuellement par application d'un barème réglementaire national revalorisé chaque année.

Le conseil municipal approuve les principes de cette redevance et charge M. le maire de son recouvrement annuel.

## **TABLETTES NUMERIQUES A L'ECOLE**

La commune a été retenue pour l'appel à projet « collège numérique et innovation pédagogique » pour équiper les écoles maternelle et primaire de tablettes numériques. Ce projet a fait l'objet d'une convention signée avec l'Académie de BESANCON et la commune pour l'attribution d'une subvention de 4 000 €.

Le conseil municipal charge M. le maire de passer commande de 12 tablettes numériques auprès du fournisseur le moins-disant.

## **INFORMATIONS**

### **≧ CARTES AVANTAGES JEUNES ≦**

Sur la quarantaine de cartes qui ont été commandées, **quatre cartes** sont encore à retirer à la mairie. Celles et ceux qui se reconnaîtront sont priés de venir les récupérer rapidement.

Merci beaucoup.

### **CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE**

La commémoration de l'armistice du 11 novembre aura lieu à **10 h 30** au monument aux morts. La cérémonie se déroulera ainsi :

- message du Ministre aux Anciens Combattants,
- dépôt de gerbe et appel aux morts,
- chants avec les enfants des écoles,
- vin d'honneur à la salle des fêtes.

Venez nombreux à cette manifestation du souvenir.

### **ENTRETIEN DES POMPES DE RELEVAGE**

Nous déplorons de devoir vous signaler une nouvelle fois le dysfonctionnement des pompes de relevage. Celles-ci sont trop souvent encombrées de corps étrangers (serviettes hygiéniques, lingettes et autres objets indésirables...). Ce manque de civisme occasionne des frais d'entretien, ce qui a pour conséquence **d'augmenter la redevance d'assainissement**.

Merci pour vos efforts et votre compréhension.

### **AIRE DE JEUX**

Le conseil municipal a pour projet d'aménager une zone de loisirs sur et autour de l'actuel terrain de foot. La première tranche des travaux pourrait être la réalisation d'une aire de jeux pour les enfants.

Le dossier est à l'étude pour la recherche de financement par la Région et le programme LEADER (fonds européens).

## **PRIMAIRES AUX ELECTIONS PRESIDENTIELLES**

Des primaires auront lieu les 20 et 27 novembre prochains. **Ces primaires sont ouvertes à tous les électeurs** inscrits sur les listes électorales.

Les habitants de Villers-le-Sec sont rattachés au bureau de vote de Noroy-le-Bourg , 10 rue des Halles, qui sera ouvert de **8 h à 19 h**.

**Une pièce d'identité** sera demandée. **Aucune procuration** ne sera possible.

Des informations vous seront communiquées si d'autres primaires devaient être organisées.

### **CAMBRIOLAGE A L'ECOLE MATERNELLE**

Comme vous avez dû l'apprendre, un cambriolage a eu lieu à la maternelle pendant les vacances scolaires.

Les malfrats, après avoir forcé la sortie de secours, ont emporté plusieurs objets et équipements de l'école : ordinateur, cuisinière à gaz, aspirateur, alarme à incendie, four micro-ondes, téléphone,... enfin, beaucoup de matériel qui va bien manquer à la rentrée ! Heureusement, peu de dégâts sont à déplorer.

Une plainte a été déposée à la gendarmerie.